



**KIT DE
COMMUNICATION
FSE+ 2021-2027**

**VOUS AVEZ OBTENU UNE AIDE
EUROPÉENNE POUR VOTRE PROJET ?**

C'EST À VOUS D'EN PARLER !



**+ D'INFOS SUR
BEEUROPE.GRANDEST.FR**



POURQUOI COMMUNIQUER ?

En tant que bénéficiaire de fonds européens vous devez informer le public et vos partenaires.

Selon le type de projet, son montant et le fonds qui le soutient, les obligations de communication varient.

Dès la programmation de votre aide, c'est à vous de parler de votre projet !

Au paiement de la subvention européenne, vous devrez transmettre **les justificatifs de la communication** réalisée à votre interlocuteur à la Région Grand Est.

À NOTER

Le non-respect de cette obligation peut entraîner une **pénalité financière jusqu'à 3 % du montant de la subvention octroyée.**

» En pratique ? Un réflexe : le logo UE !



Financé par l'Union européenne



Financé par l'Union européenne

Ces deux formats d'emblèmes peuvent être utilisés, la mention « Financé par l'Union européenne » doit toujours être bien lisible.

Utilisez le logo de l'Union européenne (et celui de la Région Grand Est en cas de cofinancement) dans une dimension suffisante et positionné de manière visible.

Logos téléchargeables sur beeurope.grandest.fr/ressources

» Cohabitation avec d'autres logos

Si d'autres logos figurent sur vos documents, en plus du logo de l'Union européenne, celui-ci doit être au moins de la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos (logo du bénéficiaire y compris).

Europe

Région

Département

Communautés d'agglomération ou de communes

Bénéficiaire



» Sur quels types de supports faire figurer le logo de l'Union européenne ?

Sur vos supports papiers et numériques :

- Documents administratifs : feuilles d'émargement, courriers officiels, rapports...
- Documents d'information : diaporamas, résultats d'une étude, d'une réalisation technique ou d'une formation, comptes rendus...
- Supports de communication : brochures, dépliants, plaques, affiches, vidéos, panneaux, sites internet et réseaux sociaux...

Sur votre site Internet existant (et sa version mobile) :

Si le financement européen concerne l'ensemble de l'activité de la structure :

Apposez sur la page d'accueil le logo de l'Union européenne avec la mention « Financé par l'Union européenne »

et

Créez une page « nos financeurs / nos partenaires » avec une rubrique dédiée aux financements européens obtenus comprenant les informations suivantes : nom du projet, objectif principal, résultats attendus, coût total du projet, montant de la subvention européenne et logo de l'Union européenne avec la mention « Financé par l'Union européenne »

Si le financement européen concerne un projet ne représentant pas la majorité des activités de la structure :

Créez une page ou un article spécifique dédié à l'opération comprenant les informations suivantes : nom du projet, objectif principal, résultats attendus, coût total du projet, montant de la subvention européenne et logo de l'Union européenne avec la mention « Financé par l'Union européenne »

OU

Créez une page « nos financeurs / nos partenaires » avec une rubrique dédiée aux financements européens obtenus comprenant les informations suivantes : nom du projet, objectif principal, résultats attendus, coût total du projet, montant de la subvention européenne et logo de l'Union européenne avec la mention « Financé par l'Union européenne »

Sur vos réseaux sociaux :

Prévoyez au moins **un post sur le média social ayant le plus d'audience**, comprenant les informations suivantes : nom du projet, objectif principal, résultats attendus, coût total du projet, montant de la subvention européenne et logo de l'Union européenne avec la mention « Financé par l'Union européenne ».

» Obligations spécifiques au FSE+

Les projets FSE+ dont le coût total éligible est inférieur à 10 M€.

Obligation de communication

- » Apposer une affiche ou affichage électronique de format A3 minimum et comprenant les informations telles que l'intitulé de l'opération, le coût total éligible du projet, le montant de la subvention européenne accordée et le montant de la subvention régionale le cas échéant.

Modèle téléchargeable sur beeurope.grandest.fr/ressources

» Cas particulier

Si le projet est financé par le FSE+ et que le coût total éligible est supérieur à 10 M€.

Obligation de communication

- » Organisez un évènement spécifique (exemple : conférence de presse, journée portes ouvertes, pose de première pierre, inauguration...) en invitant les représentants de la Commission européenne et la Région Grand Est au minimum 3 mois à l'avance.
- » Réalisez une campagne de communication en utilisant les différents supports et médias de diffusion (site internet, réseaux sociaux, presse...).

Pour ce faire, la Délégation aux Fonds Européens de la Région Grand Est peut accompagner les bénéficiaires en faisant le lien avec la Commission Européenne. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse suivante : beeurope@grandest.fr

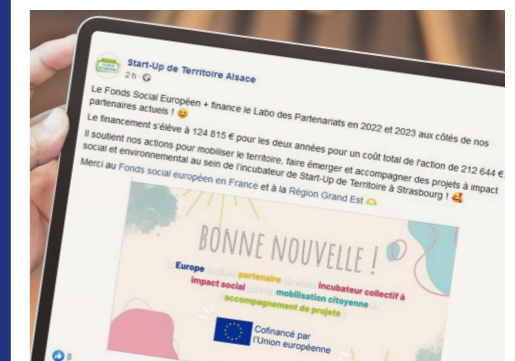
» Exemples

Ce kit vous donne des indications et des exemples : plaques temporaires ou permanentes, panneaux de chantier, plaquettes, brochures, site internet, outils administratifs...

Modèle d'affiche à télécharger, compléter et imprimer pour l'afficher dans vos locaux



Affiche



Réseaux sociaux



Site internet

MUSCLEZ VOTRE COMMUNICATION !

» Activez vos réseaux pour faire connaître votre projet

- Tenez informés vos partenaires, usagers, clients... des différentes étapes de votre projet **tout en respectant l'obligation de mentionner le financement de l'Union européenne.**
- Utilisez les réseaux sociaux pour fédérer autour de votre projet.
- Pensez à **citer la Région Grand Est** (@regiongrandest) pour son accompagnement ou son soutien financier.

» Impliquez la Région Grand Est pour valoriser votre projet

- Pour relayer l'information sur ses différents supports.
- Pour lui proposer de venir faire des sujets vidéos sur votre projet (étape clef, aboutissement...).

Écrivez-nous : beeurope@grandest.fr !

» Tissez des relations avec la presse

- Informez les journalistes et conviez-les aux différentes étapes de votre projet (inauguration, conférence de presse, portes ouvertes...).
- Mentionnez le soutien de l'Union européenne lors de vos discours et interviews.
- N'hésitez pas à transmettre les articles parus dans la presse à la Délégation des Fonds Européens du Grand Est.

Anticipez vos événements et les temps officiels, qui inviter ?

Attention, pour vous garantir une présence officielle, veuillez vous y prendre 3 mois minimum avant le jour de l'évènement.

Précisez le type d'évènement que vous souhaitez organiser, et la place de la valorisation européenne que vous y consacrerez.

- » Conviez le Président de la Région Grand Est ;
- » Conviez l'Union européenne et ses représentants ;

en écrivant à beeurope@grandest.fr

Consultez la FAQ disponible sur le site beeurope.grandest.fr pour aller plus loin.

La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr